

CONCOURS GENERAL - DEUXIEME PARTIE : ADMISSIBILITE

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, nouvelles modalités des épreuves du 2^e tour, qui se dérouleront à distance en visioconférence via l'application Zoom.

EPREUVES DU DEPARTEMENT DECOR

1. Épreuve de dessin : élaboration d'un projet de décor

Cette épreuve consiste en l'élaboration d'un projet de décor à partir d'une séquence de scénario.

Une semaine avant l'épreuve écrite, un synopsis de scénario est publié sur le site de La Fémis (*rubrique Admission / Sujets des épreuves*). Il sera complété, si nécessaire, par des précisions sur le contexte décrit : lieu, époque et milieu socioprofessionnel.

Chaque candidat(e) s'empare du synopsis pour développer un univers et entame une phase de recherche et de documentation.

Le jour de l'épreuve, sera remis aux candidats le texte d'une séquence extraite du scénario. Ils devront imaginer et représenter un décor illustrant cette séquence. Dans l'élaboration de leur projet, ils devront tenir compte des contraintes cinématographiques d'un décor.

Au cours de l'épreuve, les candidats devront produire :

Plan(s) et élévation(s), dessin(s) d'ambiance et perspective(s) à main levée... traduisant leurs intentions de volumes et de circulations, de couleurs et de matières.

A la fin de l'épreuve, le/la candidat(e) devra envoyer une photo de chacun de ses dessins à concours@femis.fr.

Durée de l'épreuve : 8 heures.

2. Oral

Cette épreuve consiste en un entretien qui portera sur :

- L'épreuve écrite. A cette occasion, le/la candidat(e) pourra présenter le fruit des recherches (photographie, reproduction, etc.) effectuées pendant la semaine précédant l'épreuve écrite. Document **à envoyer sous format PDF le jour de l'épreuve écrite** à concours@femis.fr.

- Un dossier personnel permettant de juger la créativité, les qualités artistiques et la capacité à dessiner des plans. Ce dossier sera constitué par le/la candidat(e) en tenant compte du fait qu'il doit pouvoir être consulté en 15 minutes (environ) et ceci sans exiger de matériel particulier. Document **à envoyer sous format PDF le jour de l'épreuve écrite** à concours@femis.fr.

- Une discussion ouverte sur la motivation et la présence de qualités requises pour l'apprentissage et l'exercice de la profession de chef décorateur.

Durée de l'épreuve : 45 minutes.